



Compte rendu

Comité de suivi # 9 - Bonaventure

Licences d'exploration

2007RS207 - 2007RS208 - 2007RS211 - 2007RS212

Comité de suivi # 10 - Bonaventure - Rocher-Percé

Licences d'exploration

2007RS209 - 2007RS210 - 2007RS213

2007RS214 - 2007RS215

Rencontre du 18 décembre 2020

Informations générales

Par vidéoconférence

Heure : 10 h 08 à 11h01

Date : 18 décembre 2020

Animée par : Guy Amyot, Ressources Utica Nord-Est Inc.

Présents à la vidéoconférence du 18 décembre 2020

Germain Babin	Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les-Îles, agronome
Daniel Bujold	Citoyen
Guy Cayouette	Les Entreprises PEC, VP dg
Michel Chouinard	Citoyen
Éric Dubé	MRC Bonaventure, préfet

Ressources Utica Nord-Est Inc.

Guy Amyot	Directeur exécutif, conformité réglementaire et relation avec les communautés
Jean-Sébastien Marcil	Directeur de projets - Géosciences
Yannick Tourigny	Directeur de projets - Ingénierie

Personnes absentes

Scott Métallic	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat
Nadia Minassian	MRC du Rocher-Percé
Jocelyn Tennier	Chambre de commerce du Rocher-Percé, administrateur

Déroulement de la rencontre

Ordre du jour :

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Fonctionnement de la réunion
- 3- Activités depuis la dernière réunion
- 4- Formulaire d'inscription des membres
- 5- Questions - commentaires
- 6- Suite de la réunion
- 7- Fin de la réunion

% Ci j Yfh fYXY`Uffi b]cb`

Guy Amyot souhaite la bienvenue aux participants qui se présentent à tour de rôle.

& BchY'gi f`YZbW]cbbYa Ybh`

Guy Amyot explique que la réunion se déroulera selon les règles établies lors des réunions précédentes à la seule différence que la planification, la coordination et l'animation des réunions seront assumées dorénavant par un représentant d'Utica Ressources Nord-Est et non via l'intermédiaire d'intervenants externes.

' 5 W]j]hfg`XYdi]g`UXYfb],,fY'ffi b]cb`

Yannick Tourigny et Jean-Sébastien Marcil font d'abord un rappel des démarches administratives entreprises en rapport avec la licence et le puits présents sur le territoire couvert pour le comité de suivi :

- 3 septembre 2019 : Acquisition des actifs de Junex par Ressources Utica Nord-Est Inc.
- 12 septembre 2019 : Dépôt au MERN des demandes de cession des licences d'exploration suivantes :

~ Pour le Comité # 9 (Bonaventure)

§ 2007RS207 – aucun puits sur le territoire

§ 2007RS208 – aucun puits sur le territoire

§ 2007RS211 – aucun puits sur le territoire

§ 2007RS212 – aucun puits sur le territoire

~ Pour le comité # 10 (Bonaventure - Rocher-Percé)

§ 2007RS209 – aucun puits sur le territoire

§ 2007RS210 – aucun puits sur le territoire

§ 2007RS213 – 1 puits (C133 – Junex, Paspébiac No.1)

§ 2007RS214 – aucun puits sur le territoire

§ 2007RS215 – aucun puits sur le territoire

- Les autres licences historiquement reliées à d'autres comités de suivi dans la région et dont le titulaire était Cuda Pétrole et Gaz ne faisaient pas partie de la transaction et ne sont donc pas sous la responsabilité de Ressources Utica.
- 10 décembre 2020 : Dépôt des documents d'ingénierie dans le cadre de la cession du puits C133.
- En date du 18 décembre 2020 : En attente de la confirmation des cessions des licences et du puits.
- À venir en 2021 :
 - ~ Aucune activité d'exploration ou de production n'est prévue sur le territoire.
 - ~ Une demande d'autorisation de fermeture définitive du puits C133 sera transmise au MERN au cours des prochains mois et nous prévoyons effectuer les travaux à la fin de notre campagne 2021 ou en 2022. La durée des travaux est estimée à 9 jours et le budget prévu est de 170 750 \$.
 - ~ Vaste opération d'envoi postal auprès de tous les propriétaires et locataires résidant dans le territoire couvert par les licences d'exploration lorsque celles-ci lui seront officiellement cédées. Les avis publics qui seront transmis informeront la population du simple changement de titulaire. Les membres du comité de suivi recevront, avant l'envoi postal, une copie des avis afin d'être bien outillés pour répondre aux probables questions des personnes de leur communauté.

Les 2 représentants de Ressources Utica Nord-Est précisent ensuite que le puits C133 est visité périodiquement. Ces visites incluent la prise des pressions, la vérification fonctionnelle et l'entretien des équipements. Toutes les informations récoltées sont consignées dans un registre de suivi et transmises aux autorités annuellement.

(: cfa i `UjfY`X`EbgW]dh]cb`XYg`a Ya VfYg`

Guy Amyot explique que chacun des membres est invité à compléter le formulaire d'inscription qui leur a été distribué. En signant ce formulaire chacun des membres du comité confirme son statut d'indépendance par rapport au titulaire des licences en plus d'accepter de participer aux activités du comité pour une nouvelle période de 2 ans.

) Ei Ygh]cbg`E`7ca a Yb]UjfYg`

Lors de la période d'échange, un membre demande ce qu'il arrive à un puits après sa fermeture. Devient-il orphelin ? Quelqu'un en demeure-t-il responsable pour les années futures et pendant combien de temps ?

Les ingénieurs de Ressources Utica répondent que l'entreprise qui est l'opérateur lors de la fermeture d'un puits en demeure responsable pour une durée déterminée, fixée, cas par cas, par les intervenants impliqués dans le dossier (notamment le MERN, le MELCC et la CAPTQ) en fonction des situations et des différentes autorisations octroyées en rapport au puits. Il est mentionné que lors de la demande d'autorisation de forage d'un puits, le titulaire doit présenter un plan de fermeture définitive du puits avec une évaluation très précise des coûts des travaux. Une fois le plan accepté par le MERN, le titulaire doit alors déposer auprès du gouvernement une garantie financière équivalant aux coûts de la fermeture (170 000 \$ dans le cas du puits C133). Lorsque le titulaire aura fermé le puits selon le plan accepté par le gouvernement, ce dernier retourne à la compagnie le montant de la garantie et, après la période déterminée, le puits retournera dans le domaine public. Si le titulaire ne remplit pas son obligation de fermer le puits, le gouvernement dispose alors de la garantie pour faire effectuer lui-même les travaux.

Quant aux puits orphelins nécessitant des travaux de correction, dont on ne peut identifier aucun responsable, il en existe peu au Québec, seulement une soixantaine dont la plupart ne présentent aucun problème majeur de sécurité.

Un autre membre demande qui est Ressources Utica ? Il est mentionné que la compagnie Ressources Utica Inc. et ses filiales ont été créées en 2017 par des intérêts québécois et européens. La compagnie est privée, non inscrite sur le marché boursier. Elle a choisi d'être discrète sur la place publique et priorise les comités de suivis comme principal outil d'interaction et d'échange d'informations avec les acteurs locaux et régionaux.

Un membre demande quels sont les travaux d'exploration prévus dans les prochaines années. Rien n'est prévu à court et à moyen terme (3 ans) dans la région répondent les ingénieurs.

Le projet Galt, dans la région de Gaspé, est ensuite abordé. Les représentants du titulaire expliquent l'évolution du projet et son état actuel.

*** Gi jh'XY`Uffi b]cb`**

Les membres du comité recevront dans les prochains jours un compte rendu de la réunion qui sera soumis à leur approbation.

+ :]b'XY`Uffi b]cb`

Levée de la réunion à 11 h 01.

Rédigé par : Guy Amyot, Ressources Utica Nord-Est Inc.

Annexe A

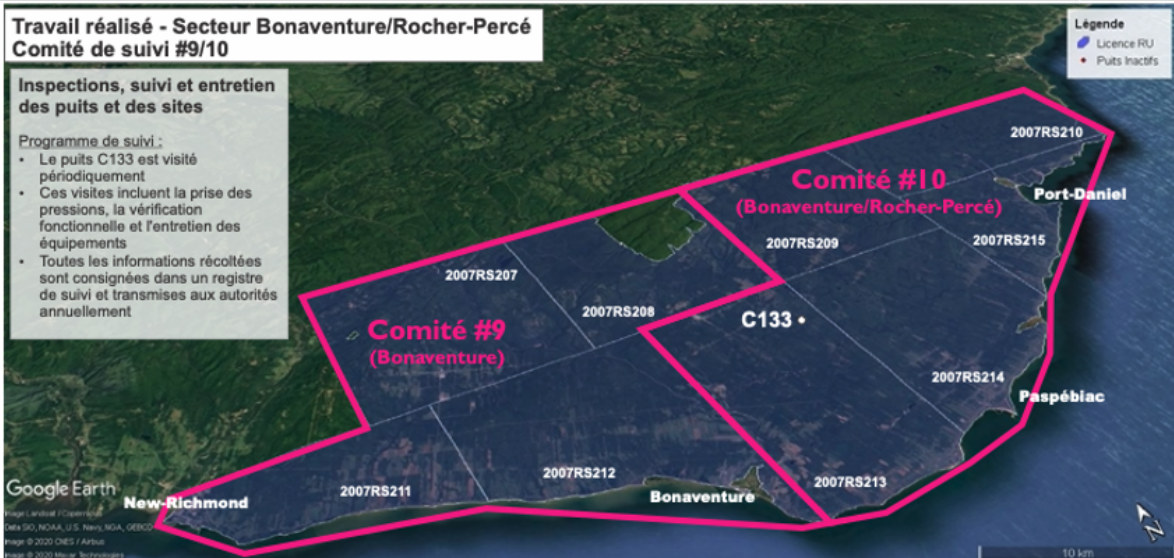
Carte du territoire

**Travail réalisé - Secteur Bonaventure/Rocher-Percé
Comité de suivi #9/10**

**Inspections, suivi et entretien
des puits et des sites**

Programme de suivi :

- Le puits C133 est visité périodiquement
- Ces visites incluent la prise des pressions, la vérification fonctionnelle et l'entretien des équipements
- Toutes les informations récoltées sont consignées dans un registre de suivi et transmises aux autorités annuellement



Travail de nature administrative et légale réalisés sur les licences

9/3/2019 Acquisition des actifs de Cuda Pétrole et Gaz par Ressources Utica Nord-Est Inc.

9/12/2019 Dépôt des demandes de cession de licences d'exploration au MERN

Comité No 9, Bonaventure

2007RS207, 2007RS208, 2007RS211 et 2007RS212 (aucun puits sur le territoire)»

Comité No 10, Bonaventure - Rocher-Percé

2007RS209, 2007RS210, 2007RS214 et 2007RS215 (aucun puits sur le territoire)

2007RS213, 1 puits sur le territoire: C133 - Junex, Paspébiac No. 1»

Les autres licences historiquement reliées à d'autres comités de suivi dans la région et dont le titulaire était Cuda Pétrole et Gaz ne faisaient pas partie de la transaction et ne sont donc pas sous la responsabilité de Ressources Utica

12/10/2020 Dépôts des documents d'ingénierie dans le cadre de la cession du puits C133

En date du 18 décembre 2020

En attente du transfert officiel des licences et du puits

Un avis public suivra la cession

Pour 2021

- Aucune activité d'exploration ou de production n'est prévue sur le territoire
- Une demande d'autorisation de fermeture définitive du puits C133 sera transmise au MERN au cours des prochains mois et nous prévoyons effectuer les travaux à la fin de notre campagne 2021 ou en 2022.
- La durée des travaux est estimée à 9 jours et le budget prévu est de 170 750 \$